

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze le 13 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHÊNE, CLAEYS, GENAILLE, GILLES, MARTIN BENSANA, MELCHIOR, MONNEREAU, PAIN, ROCA, Messieurs ANDREU, ARTIGUE, DAVID, ELISSALDE, GUSTAVE, RUBIO, VALLARD.

Etait absent : M. OTAL

Monsieur GUSTAVE donne lecture du compte-rendu de la séance du 23 février 2015, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur ELISSALDE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Tirage au sort des jurés d'assises
- Budget Primitif 2015 de la commune
- Vote des taux d'imposition
- Budget primitif 2015 du service assainissement
- Renouvellement du contrat de concession de distribution de gaz naturel entre GrDF et la commune
- Appel à reconnaissance Agenda 21 2015-2020
- Renouvellement d'un poste d'Adjoint du Patrimoine
- Demande de subvention liée au renouvellement du lave-vaisselle du restaurant scolaire
- Questions diverses

1/ TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Ont été tirés au sort sur les listes électorales communales :

Monsieur BUSSEY Serge Jacques Camille demeurant 4 bis impasse des Rullets
Madame BRAUN Marguerite épouse JEAN-AMANS demeurant 8 rue des Tournesols

Madame BENSARD Georgette Esther épouse FOURNIER demeurant 17 allée Charles Gounod

Madame PAULY Anaïs Marie Sylvie Nelly demeurant 50 rue du Val de Frosines

Madame OUARRAG Nora épouse SAHRAOUI demeurant 7 Chemin de l'Enguille

Madame JAN Véronique Florence épouse MARCHAND demeurant 34 Chemin des Mottes.

2/ BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

La lecture des propositions de Monsieur le Maire pour le Budget 2015 de la commune se résume à :

Dépenses et Recettes Section de Fonctionnement	1 653 222,00 €
Dépenses et Recettes d'Investissement	<u>599 902,54 €</u>
Total Général de l'exercice	2 253 124,54 €

a) Dépenses de l'exercice – Fonctionnement	1 653 222,00 €
• Chapitre 011 - Charges à caractère général	462 500,00 €
• Chapitre 012 - Charges de Personnel	902 000,00 €
• Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	261 130,00 €
• Chapitre 66 - Charges Financières	27 592,00 €
b) Recettes de l'exercice- Fonctionnement	1 653 222,00 €
• Chapitre 013 - Atténuations de charges	4 800,00 €
• Chapitre 70 - Produits des services	265 100,00 €
• Chapitre 73 - Impôts et Taxes	953 083,00 €
• Chapitre 74 - Dotations et participations	418 739,00 €
• Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	7 900,00 €
• Chapitre 77 - Produits exceptionnels	3 600,00 €
c) Dépenses de l'exercice –Investissement	599 902,54 €
Opérations pour le compte de tiers	44 900,00 €
Dépenses d'Équipement individualisées en Opérations (Ecoles, bâtiments divers, voirie, mairie, bibliothèque, environnement, restaurant scolaire)	472 700,00 €
Remboursement d'emprunts - Dettes	82 302,54 €
d) Recettes de l'exercice – Investissement	599 902,54 €
Opérations pour le compte de tiers	25 000,00 €
Recettes d'équipement	21 100,00 €
FCTVA- TLE	62 500,00 €
Excédent de Fonctionnement	157 870,36 €
Solde d'exécution reporté	333 432,18 €

Le Conseil Municipal donne son accord et le budget primitif 2015 est adopté à l'unanimité.

3/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Pour équilibrer le Budget 2015 de la Commune, le Produit Fiscal doit s'élever à la somme de 806 450 €, ce qui nécessite une augmentation des taux de 0,6%.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les taux suivants :

Taxe d'habitation	12,09 %
Taxe Foncier Bâti	14,12 %
Taxe Foncier Non Bâti	125,13 %

4/ BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

a) Dépenses d'exploitation	183 394,00 €
Charges à caractère général	93 440,00 €
Charges financières	21 130,00 €
Opération d'ordre	68 824,00 €

b) Recettes d'exploitation	183 394,00 €
Ventes produits (PRE, redevance)	153 000,00 €
Subventions d'exploitation	9 800,00 €
Opération d'ordre	20 594,00 €
c) Dépenses d'investissement	490 151,39 €
Opérations d'équipement (station d'épuration, réseaux divers)	432 000,00 €
Remboursement d'emprunts	37 557,39 €
Opération d'ordre	20 594,00 €
d) Recettes d'investissement	490 151,39 €
Subventions	4 200,00 €
FCTVA	31 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	106 584,53 €
Opération d'ordre	68 824,00 €
Solde d'exécution reporté	279 542,86 €

Le Conseil Municipal donne son accord et le budget 2015 du service de l'Assainissement est adopté à l'unanimité.

5/ RENOUELEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL ENTRE GrDF ET LA COMMUNE

M. le Maire rappelle qu'une convention a été signée en 1989 avec GrDF pour une durée de 30 ans, pour permettre l'occupation du sol relative aux canalisations de gaz de GrDF sur l'emprise foncière communale : 12,16 km de réseaux, d'un âge moyen de 24 ans raccordant 459 abonnés.

Cette convention arrive à échéance en 2019 mais GrDF souhaite anticiper cette date et un nouveau contrat de concession doit maintenant être signé avec GrDF pour maintenir l'autorisation d'occupation du sol et conserver la distribution de gaz alimentant les foyers de St Geniès.

La signature de ce contrat est prévue avec les maires de la CCCB.

Une redevance d'environ 1 600 €/an est prévue par GrDF et sera versée à la commune.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le renouvellement du contrat de concession avec GrDF.

6/ APPEL A RECONNAISSANCE AGENDA 21 2015-2020

M. ELISSALDE présente au Conseil Municipal une synthèse du contenu du projet d'Agenda 21 version 2.0 déposé sur le site du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

L'appel à reconnaissance du premier Agenda 21 de la commune acquis en juin 2010, a été renouvelé en 2012 pour 2 années supplémentaires. Aujourd'hui cette reconnaissance arrive à échéance et, pour maintenir la dynamique positive du développement durable sur notre territoire, un nouveau projet d'Agenda 21 est proposé au conseil municipal. Il sera ensuite examiné par des référents dépendant du ministère pour son approbation officielle finale.

Le projet a pour périmètre St Geniès Bellevue au sein de la CCCB et la durée du projet est de 6 ans : 2015-2020. Les acteurs sont l'ensemble de la population avec élus, employés municipaux, associations, services techniques, parents d'élèves, représentants du milieu scolaire, citoyens et citoyennes de St Geniès.

Il est construit autour de 4 enjeux majeurs que sont :

- Conserver une qualité de vie locale
- Assurer un développement économe et responsable
- Etre un village vivant et dynamique
- Conserver un environnement sain

4 axes d'interventions que sont :

- Maitrise de l'urbanisation
- Maitrise des consommations en ressources naturelles
- Favoriser les activités collectives de lien social
- Sensibiliser et éduquer les acteurs du territoire

Et 18 actions constituent le plan d'action complet à mettre en œuvre.

Le comité de pilotage sera constitué par la réunion d'adjoints et le référent principal sera M. ELISSALDE. Des points réguliers seront faits avec le conseil municipal.

Le Conseil Municipal donne son accord et le projet d'Agenda 21 2.0 est adopté à l'unanimité.

7/ RENOUELEMENT D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire rappelle que l'actuel poste d'adjoint au patrimoine à la médiathèque arrive à son terme en mai 2015. Le renouvellement du poste est proposé pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le renouvellement de ce poste.

8/ DEMANDE DE SUBVENTION LIÉE AU RENOUELEMENT DU LAVE-VAISSELLE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique que le renouvellement du lave-vaisselle du restaurant scolaire est prévu en 2015 et qu'une demande de subvention peut être déposée auprès du conseil départemental pour un montant de 4 120 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

9/ QUESTIONS DIVERSES

a/ Travaux communaux

Monsieur ANDREU fait le point sur les travaux d'aménagement de voirie qui sont en cours : adoucissement du ralentisseur à la sortie sud du plateau traversant du chemin de Massebiau, déplacement de l'arrêt de bus Massebiau, réfection à venir des rue et impasse de St jean, aménagements chemin des Bordettes et chemin des Mottes. Le radar pédagogique est en fonction sur la RD61.

b/ Demande du CMJ

Le Conseil Municipal des Jeunes a déposé une demande écrite à M. le Maire pour effectuer, en collaboration avec le point jeunes, la peinture des bancs et des tables du Parc'ourir avec différents tons de couleurs. Le Conseil Municipal donne un accord de principe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.